

## **19. Épreuves parallèles<sup>1</sup>**

### **19.1 Catégories U10 à U16**

- 19.1.1 Une qualification où tous les coureurs de la catégorie prennent le départ aura lieu en première partie de la journée. Cette qualification consiste en 2 manches, une dans le tracé bleu et une dans le tracé rouge, chronométrées individuellement, départ et arrivée. Le cumulatif des deux temps servira à créer le classement pour les finales en parallèle.
- 19.1.2 Les 16 meilleurs garçons et les 16 meilleures filles prendront part à la finale (tournoi parallèle).
- 19.1.3 Avant le début du tournoi parallèle, les athlètes sélectionnés seront invités à pratiquer une fois le départ. Ils s'arrêteront à la 1<sup>re</sup> porte et remonteront rapidement à pied au départ afin de ne pas retarder indûment le début du tournoi. Le juge au départ supervisera cette opération.
- 19.1.4 Afin de simplifier la tenue de l'épreuve et d'éviter toute ambiguïté ou interprétation des règlements, les règlements FIS sont appliqués, toutefois les règles de traçage seront celles de Skibec Alpin décrites à l'annexe 2.
- 19.1.5 Le pointage appliqué est celui prévu aux règlements FIS. Après les 8<sup>e</sup> de finale, les huit concurrents éliminés sont tous classés au 9<sup>e</sup> rang et recevront 145 points. Après les quarts de finale, les quatre concurrents éliminés seront tous classés au 5<sup>e</sup> rang et recevront 225 points.

### **1220 Épreuves Parallèles (Règlements FIS) <sup>2</sup>**

- 1221 Définition L'épreuve parallèle est une compétition se disputant simultanément par deux ou plusieurs concurrents sur deux ou plusieurs pistes situées côte à côte et dont les tracés, la configuration du terrain, la préparation de la neige, doivent être rigoureusement identiques.
- 1222 Dénivelées La dénivelée devrait être comprise entre 80 et 100 m, pour un nombre de portes (balises de virages) de 20 à 30, départ et arrivée non comptés et correspondant à un temps de 20 à 25 secondes.

### **1223 Choix et préparation de la piste**

- 1223.1 Pour permettre le traçage de plusieurs parcours, il faut choisir une pente suffisamment large, de préférence légèrement concave (permettant d'avoir une vue d'ensemble de toute la compétition depuis n'importe quel point). En cas de changements de pente et de bosses, il faut utiliser toute la largeur de la piste. Les tracés doivent présenter le même profil et les mêmes difficultés.
- 1223.2 Les parcours seront à préparer comme pour un slalom et la piste devra être dure sur toute sa largeur pour garantir l'égalité des chances.

---

<sup>1</sup> Annexe 5 : Règlements FIS concernant les épreuves parallèles

<sup>2</sup> Ce règlement adapté à Skibec Alpin s'applique aux catégories U10 à U16.

- 1223.3 L'organisateur doit mettre à disposition des athlètes un moyen de transport rapide pour regagner le départ dans les délais les plus brefs possibles.
- 1223.4 La piste doit être clôturée de haut en bas. Il est recommandé de prévoir une deuxième enceinte clôturée le long du parcours pour les entraîneurs, les concurrents et le personnel de service.

#### **1224 Conception des tracés**

- 1224.1 Chaque parcours se distingue par une succession de balises de virage. Chaque balise se compose de deux piquets de slalom sur lesquels est attachée une banderole de slalom géant. Les banderoles doivent être attachées de façon à pouvoir s'arracher d'un piquet (art. 690).
- 1224.2 En cas de deux tracés, les piquets et banderoles sont rouges pour le tracé de gauche et bleus pour l'autre tracé de droite selon le sens de déplacement. Si plus de deux tracés sont proposés, l'organisateur devra avoir recours à des couleurs supplémentaires telles que le vert et l'orange. Le bord inférieur et la banderole doit se situer à environ 1 m au-dessus de la neige.
- 1224.3 Le même traceur compose des tracés identiques et parallèles. Il doit veiller à la fluidité du parcours, à la variété des virages (changements prononcés de direction) et aux changements indispensables de rythme. **Voir les règles de traçage de Skibec Alpin.**
- 1224.4 La première balise de chaque tracé devrait être placée au minimum à 8 m et au maximum à 10 m du départ.
- 1224.5 Peu avant l'arrivée, après la dernière balise, la séparation entre les tracés doit être bien marquée dans le but de canaliser chaque coureur vers le centre de sa porte d'arrivée.
- 1225 Écart entre les tracés L'écart entre deux portes adjacentes – correspondantes (piquet-pivot à piquet-pivot) doit être de 6 m au minimum. Le même écart doit séparer les portes de départ.

#### **1226 Le départ**

- 1226.1 Appareillage : deux portes approuvées par la FIS seront installées. Les portes doivent pouvoir s'ouvrir simultanément ou successivement et être connectées au système de chronométrage.<sup>3</sup>
- 1226.2 Le départ est réglé par le Jury avec le starter. Le départ ne peut s'effectuer que sur ordre du Jury, lorsque la piste est libre et dégagée. Tout autre système de départ peut être choisi, à condition que la simultanéité du départ sur les deux portillons soit garantie et respecte l'art. 1226.1.
- 1226.3 Faux départ sera pénalisé:
- 1226.3.1 le concurrent qui franchit la porte avant l'ordre de départ,
  - 1226.3.2 le concurrent qui ne place pas ses deux bâtons en arrière de la porte fermée.

#### **1226.4 Commandement de départ**

- Avant de commander aux concurrents «Ready – Set» ou "Attention, prêt"; ou «Achtung – Bereit» et d'actionner le signal de départ subséquent ouvrant les portes de départ, le starter devra s'assurer que les concurrents sont prêts.
- 1226.5 Au cas où l'une ou les deux portes de départ seraient bloquées, la procédure de départ est à recommencer.

---

<sup>3</sup> Voir la précision régionale art. 19.1

## **1227 L'arrivée**

- 1227.1 Les installations d'arrivée sont symétriques. La ligne des arrivées est parallèle à la ligne des départs.
- 1227.2 Chaque arrivée est visualisée par une banderole tendue entre deux poteaux, constituant une porte d'arrivée. Chacune des portes doit avoir une largeur de 7 m au minimum. Les poteaux intérieurs des arrivées sont côte à côte.
- 1227.3 Une séparation visible doit être mise en place pour le passage de la ligne d'arrivée et la séparation des deux couloirs doit être assurée après la ligne d'arrivée.

## **1228 Jury et traceur**

- 1228.1 Le Jury comprend: - le Délégué Technique - l'arbitre - le directeur d'épreuve
- 1228.2 Le traceur est désigné par le Jury (s'il ne l'a pas été par la FIS)<sup>4</sup>. Avant le traçage des parcours, il doit procéder à une inspection et une étude de la piste en présence du Jury et des responsables de la piste.

## **1229 Chronométrage<sup>5</sup>**

En slalom parallèle, deux compétiteurs s'affrontent côte à côte ; il est possible de mesurer la différence de temps (à l'arrivée) ou par rapport au temps individuel de chacun (du départ à l'arrivée). Si le temps de chaque concurrent est mesuré, la différence devra être calculée par une soustraction de ces deux temps (au centième de seconde). Le Jury devra annoncer à la réunion des chefs d'équipe, la méthode de calcul appliquée. Certaines épreuves (Épreuves Parallèles par nations) requièrent le chronométrage des temps de parcours des concurrents pour établir des classements (juger de l'attribution de points ou récompenser le meilleur temps effectué).

## **1230 Déroulement d'une compétition parallèle à deux tracés**

Chaque rencontre entre deux concurrents s'opère en deux manches, les deux concurrents changeant de tracé pour la deuxième manche.

### **1230.1 Nombre de concurrents**

La finale d'une compétition comporte un maximum de 16 concurrents. Les 16 concurrents seront soit inscrits directement, soit sélectionnés suite aux résultats d'une compétition précédente. Ne seront retenus que les 16 premiers classés.

### **1230.2 Formation des rencontres**

- 1230.2 8 rencontres de 2 concurrents sont programmées d'après le classement de la compétition de sélection précédente. Le tirage sera effectué de la façon suivante:

Le 1 <sup>e</sup> et le 16 <sup>e</sup>	le 8 <sup>e</sup> et le 9 <sup>e</sup>
Le 5 <sup>e</sup> et le 12 <sup>e</sup>	le 4 <sup>e</sup> et le 13 <sup>e</sup>
Le 3 <sup>e</sup> et le 14 <sup>e</sup>	le 6 <sup>e</sup> et le 11 <sup>e</sup>

---

<sup>4</sup> Le traceur sera désigné par le comité technique

<sup>5</sup> Voir la précision régionale art. 19.1

Le 2<sup>e</sup> et le 15<sup>e</sup> le 7<sup>e</sup> et le 10<sup>e</sup> (voir le tableau général pour le parallèle)

1230.2 Les concurrents reçoivent des dossards dans l'ordre de leur valeur et les conservent jusqu'à la fin de la compétition.

### **1230.2 Ordre de départ:**

Suivant l'ordre du tableau général ci-après, de haut en bas. Toutes les rencontres se disputent dans deux manches successives. **Le numéro inférieur de dossard effectuera la première manche sur le tracé rouge, le numéro supérieur sur le tracé bleu.** A la seconde manche, les concurrents changeront de tracé. Tous les passages seront effectués selon ce système.

1230.2 Les concurrents reconnaîtront le tracé une seule fois, de haut en bas, skis aux pieds. Durée de cette reconnaissance: 10 minutes.

1230.2 Sont qualifiés à l'issue du premier tour, les 8 vainqueurs, c'est-à-dire ceux qui, dans leur groupe, ont obtenu le plus faible des deux écarts de temps (ou deux fois le temps zéro).

1230.2 Les concurrents sans adversaire devront pouvoir effectuer une Descente sur l'un des parcours avant le début de la compétition.

1230.3 Il y aura 8 qualifiés pour les quarts de finale.

1230.3 Les huit concurrents éliminés sont tous classés au même rang (9<sup>ème</sup>).

### **1230.4 Quart de finale**

1230.4 Les 8 concurrents qualifiés partent selon l'ordre du tableau des départs.

1230.4 Les quatre concurrents éliminés sont tous classés au même rang (5<sup>ème</sup>).

### **1230.5 Demi-finale et finale**

1230.5 Les 4 concurrents qualifiés partent selon l'ordre du tableau des départs.

1230.5 Avant la grande finale, les perdants de la demi-finale disputeront la première manche pour les rangs 3 et 4 (petite finale). En suivant, les finalistes (grande finale) se présenteront pour leur première manche. Puis les concurrents de la petite finale disputeront leur seconde manche. Et en dernier lieu, les participants à la grande finale prendront le départ pour leur dernière manche.

### **1231 Surveillance des manches**

Les juges de portes seront placés sur les côtés extérieurs de la piste. Ils seront dotés de drapeaux correspondants à la couleur du parcours qu'ils contrôlent (bleu ou rouge). Ils signaleront immédiatement au Jury toute faute commise dans le secteur dont ils assurent la surveillance. Au milieu du parcours est placé un membre du jury doté d'un drapeau jaune. Celui-ci juge si le lever de drapeau rouge ou bleu par un juge de porte est bien fondé et confirme la disqualification du concurrent en question.

### **1232 Disqualifications/Abandons**

1232.1 Les cas entraînant une disqualification sont les suivants:

- faux départ (art. 1226.3),
- passage d'un tracé sur l'autre,

- gêne volontaire ou involontaire de l'adversaire,
  - Franchissement incorrect d'une porte (art. 661.4.2)
  - Reculer ou faire un pas en arrière n'est pas autorisé (art. 614.2.3)
- 1232.2 Le concurrent qui est disqualifié ou ne finit pas la première manche de la rencontre, prendra le départ de la deuxième manche avec une pénalité.
- 1232.3 Le concurrent ayant abandonné ou étant disqualifié lors de la deuxième manche de la rencontre sera éliminé.
- 1232.4 Au cas où aucun des deux concurrents ne termine le deuxième parcours, le résultat du premier parcours est pris en compte. Au cas où les deux concurrents ne terminent pas, terminent ex aequo ou sont disqualifiés lors du premier parcours, celui ayant parcouru le plus long trajet dans le deuxième parcours sera qualifié pour le tour suivant.

#### **1232.5 Temps de pénalité**

Le temps de pénalité **maximum est de 1.50 sec**. Dans tous les cas, l'écart de temps entre les deux concurrents à l'issue de la première manche ne peut excéder le temps de pénalité maximum. Si les deux concurrents ne se sont pas départagés après la deuxième manche, le vainqueur de la deuxième manche accède au tour suivant. Au cas où les deux concurrents sont disqualifiés ou abandonnent dans le deuxième parcours, celui ayant accompli le plus long trajet avant la disqualification ou l'abandon, sera qualifié pour le tour suivant. Lors de la deuxième confrontation, si les deux concurrents sont disqualifiés ou abandonnent dans la même porte, celui ayant remporté le premier parcours sera qualifié pour le tour suivant.

#### **1233 Règles du Slalom**

Toutes questions ou éléments non traités dans les articles 1220 – 1232 doivent être examinés dans les règlements du Slalom (art 800). Les règlements des Coupes peuvent également s'appliquer.

**Note importante** : Le casque à oreille molle (casque de slalom) pourra être utilisé.